



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE

# GUIDE PRATIQUE RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

*Edition 2017*

**Utiliser le réseau de déchetteries,  
c'est faire le choix de valoriser ses déchets,  
et protéger son environnement.**

|                                                    |      |
|----------------------------------------------------|------|
| L'accès au réseau.....                             | p 2  |
| Dépôts sans limite valorisés à 100 %.....          | p 4  |
| Dépôts sans limite valorisés de 80 à 95 %.....     | p 5  |
| Dépôts limités valorisés à 100 %.....              | p 7  |
| Dépôts limités valorisés jusqu'à 90 %.....         | p 8  |
| Dépôt limité non valorisé.....                     | p 9  |
| D'autres solutions que le dépôt en déchetterie.... | p 10 |
| Déchets interdits....                              | p 11 |
| Horaires...                                        | p 12 |

## L'ACCÈS AU RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

L'accès au réseau de déchetteries est conditionné par le respect du règlement intérieur consultable dans chaque déchetterie et sur le site internet ([www.sietom77.com](http://www.sietom77.com))

**Le gardien met en application le règlement intérieur voté par les élus des 40 communes.**

### L'accès est :

- **Réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM**  
Les habitants de Pontault-Combault ont accès à leur déchetterie municipale (01 60 28 11 73)
- **Soumis à chaque passage à la présentation d'une carte d'accès <sup>(1)</sup> et d'une pièce d'identité au même nom**
- **Contrôlé par le gardien**
- **Interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, aux camions à plateau et aux camions-bennes.**



### Première inscription :

Elle se fait à l'accueil de la déchetterie de votre choix sur présentation :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom  
(pas de facture de téléphone portable, de taxe foncière)

### Obtention de la carte définitive en déchetterie

#### Renouvellement d'une carte perdue : 5 euros

- **Le mercredi** de 9h à 12h et de 14h à 16h au siège du SIETOM (45 route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom (tous les utilisateurs figurant sur la carte doivent être mentionnés sur le justificatif), 5 euros (pas de règlement CB).
- **Par courrier** à l'adresse ci-dessus avec copie des mêmes documents, un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public et une enveloppe timbrée à votre adresse.

(1) Les usagers peuvent avoir accès aux données informatiques les concernant et les faire modifier en contactant le SIETOM

**L'apport en déchetterie : les quantités sont indiquées par type de déchet et par semaine** (du jour de dépôt au même jour de la semaine suivante).

- Les quantités sont valables pour un foyer (une seule carte par véhicule)
- Toute personne se présentant avec des quantités supérieures à celles autorisées se verra refuser le dépôt par le gardien
- La déchetterie n'est pas ouverte aux professionnels, commerçants, artisans, industriels, établissements publics...<sup>(2)</sup>



**Roissy-en-Brie** : 33 avenue du Grand Etang

**Ozoir-la-Ferrière** : rue de la ferme du Presbytère

**Gretz-Armainvilliers** : ZI de Gretz, route de Presles

**Fontenay-Trésigny** : Chemin des femmes - Route de Chaubuisson

***Evry-Grégy-sur-Yerres*** : RD 35 (à côté des silos) entre Mardilly et

Limoges. GPS : rue du parc, Limoges-Fourches

L'accueil des déchetteries ferme cinq minutes avant l'horaire indiqué.

Le réseau est fermé les jours fériés.

(2) Liste des déchetteries professionnelles à l'accueil de la déchetterie

## DÉPÔTS SANS LIMITE VALORISÉS À 100 %



### Ferrailles

Tous types de métaux, grillage, vélos...

Valorisation :

Production de tôle automobile, fil de fer...après broyage  
et vente aux aciéries



### Textiles et chaussures

Vêtements et linge de maison propres et secs en sac fermé (moins de 50 L), chaussures liées par paire. Même usés, ils pourront être valorisés.

⚠ Pas d'article humide.

Valorisation :

60 % réemploi sur le marché de l'occasion,  
20 % valorisation matière en chiffons d'essuyage industriel,  
15 % recyclage sous forme d'isolant,  
5 % incinérés avec valorisation énergétique



Liste des points d'apport volontaire sur [www.lafibredutri.fr/carto](http://www.lafibredutri.fr/carto)



### Radiographies

Supports médicaux

Valorisation :

A partir du traitement des films argentiques :  
- valorisation par la récupération de l'argent  
- valorisation matière ou énergétique du plastique



### Capsules de café

Capsules en aluminium

Valorisation :

L'aluminium est recyclé en fonderie  
et le marc de café en compost



## DÉPÔTS SANS LIMITE VALORISÉS DE 80 À 95 %



### Cartouches d'encre

Cartouches d'imprimante et fax usagées vides : laser, jet d'encre.

⚠ Retirer l'emballage avant de déposer la cartouche

Valorisation :

- Vidées puis remplies, elles sont de nouveau commercialisées
- Valorisation matière du plastique et du métal pour les cartouches inutilisables



### Batteries usagées

Batteries de démarrage, de téléphone portable

Valorisation :

Recyclage des composants (plomb, plastique)  
et neutralisation de l'acide



### DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : téléviseur, ordinateur, machine à laver, four, réfrigérateur, cafetière, fer à repasser...

Valorisation :

- Recyclage des métaux
- Valorisation énergétique des plastiques après démantèlement, dépollution et broyage  
(82 % recyclage, 8,5 % valorisation)

Source Ecologic rapport annuel 2014



### Piles

Toutes les piles (même rechargeables) ainsi que les petites batteries des appareils électriques (téléphone portable, calculatrice...)

Valorisation :

Extraction et réutilisation des métaux dans l'industrie pour la fabrication de nouveaux objets (gouttières, couverts, carrosserie, batterie...).

Points de collecte près de chez vous sur [www.jerecyclamespiles.com](http://www.jerecyclamespiles.com)



## Lampes usagées

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole «poubelle barrée», signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

**Valorisation :**

- Composants recyclés (verre et métaux)
- Composants dépollués et recyclés (poudres fluorescentes et mercure)
- Valorisation énergétique du plastique.

Source [www.recylum.com](http://www.recylum.com)



Lampe fluo-compacte



Lampe à Led



Tube fluorescent

**Les lampes sont prises en charge par Recylum**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



## Mobilier

**Exclusivement sur les déchetteries d'Ozoir et d'Evry-Grégy**

Tous les meubles ou partie de meubles des particuliers, matelas y compris, quels que soient leur type, matériau ou état.

**Valorisation :**

Regroupement par famille de matériau et démantèlement.

- Valorisation matière (52 %) : panneaux de particules, tuyaux en plastique, tatamis, isolants....
- Valorisation énergétique (32 %)

(données Eco-Mobilier juin 2015)



Chaises



Fauteuils, canapés



Tables



Literie



Rangements



Jardin

## DÉPÔTS LIMITÉS VALORISÉS À 100 %



### Cartons

Cartons secs, pliés, sans scotch

**1 m<sup>3</sup>**  
(semaine)

**3 m<sup>3</sup>** (an)

Valorisation :

Régénération et réduction à l'état de fibres pour être réutilisés dans la fabrication de cartons recyclés



### Gravats

Pierres, parpaings, briques, pots en terre cuite, carrelage, terre

**3 m<sup>3</sup>**  
(semaine)

**10 m<sup>3</sup>** (an)

Valorisation :

Remblais sur les chantiers (parcs urbains, buttes de protection contre le bruit...)



### Déchets verts

Tontes de gazon, tailles de haies, feuilles, souches et petits troncs de moins de 40 cm de diamètre... (sans sac en plastique)

**4 m<sup>3</sup>**  
(semaine)

**20 m<sup>3</sup>** (an)

Valorisation :

Compost



### Bois

Bois de démolition, meubles, palettes (2 /semaine), planches, fenêtre sans vitre, aggloméré, contreplaqué...

**2 m<sup>3</sup>**  
(semaine)

**15 m<sup>3</sup>** (an)

Valorisation :

- Pâte à papier, panneaux à base de bois...après tri, broyage et déferrailage.
- Combustion à des fins énergétiques



## Pneus

Exclusivement sur les déchetteries de  
Fontenay, Roissy et Evry-Grégy

**4**  
(semaine)

Pneus déjantés des véhicules légers de particuliers sans corps étrangers (gravats, métaux, terre).

⚠ Pas de souillure de peinture ou d'huile ni d'eau, pneus non découpés.

Valorisation :

29,61 % valorisation matière  
53,82 % valorisation énergétique  
16,57 % réutilisation (rechapage et occasion)

source Aliapur.fr

## DÉPÔTS LIMITÉS VALORISÉS JUSQU'À 90 %



## Huile de friture

Toute huile de friture alimentaire.

⚠ Pas de mélange avec d'autres types d'huile

**10 L**  
(semaine)

Valorisation :

Filtrage et valorisation en biodiesel et glycérine



## Huiles de vidange<sup>(\*)</sup>

Huiles usagées provenant d'opération de vidange de véhicule particulier (non mélangée)

(\*) Le rejet des huiles usagées dans la nature est passible d'amende (décret du 8 mars 1977)

**20 L**  
(an)

Valorisation :

- Régénération (raffinage pour production d'huile de base).  
- Valorisation énergétique par incinération



## Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M)

Peintures, vernis, solvants, diluants, décapants, acides/bases, pesticides, produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, désherbants...).

**25 kg**  
(semaine)

**50 kg** (an)

⚠ Conserver les restes de produits dans leur emballage d'origine afin de permettre leur identification.

Valorisation :

Valorisation matière et/ou énergétique



## DÉPÔT LIMITÉ NON VALORISÉ



### Tout venant

Tout déchet ou partie de déchet de type matelas, sommiers, placoplâtre, fenêtre complète à 2 vantaux (2/semaine, 12/an), polystyrène, plastique...

**2 m<sup>3</sup>**  
(semaine)

**7 m<sup>3</sup>** (an)

Enfouissement en Centre de Stockage des Déchets Ultimes



**Avant de jeter dans cette benne, il est important de s'interroger sur la composition du déchet pour permettre si possible un recyclage partiel de ses composants.**

Quelques exemples :

- Les meubles, s'ils ne sont pas apportés dans une déchetterie équipée d'une benne pour la récupération du mobilier<sup>1</sup>, peuvent être dissociés en fonction des différentes parties les composant :
  - ※ les lattes d'un sommier métallique seront mises dans la benne «bois» alors que le contour sera jeté dans la benne «ferrailles»
  - ※ l'ossature d'un tabouret en métal sera valorisée dans la benne «ferrailles» alors que l'assise en bois sera déposée dans la benne «bois».
- Les vieux livres ou encyclopédies, s'ils ne sont pas donnés à des associations ou vendus lors de brocante, peuvent être mis dans les bornes d'apport volontaire pour le papier à l'entrée de chaque déchetterie<sup>2</sup>, tandis que leur couverture rigide sera plutôt jetée avec les ordures ménagères.

<sup>1</sup> Ozoir-la-Ferrière et Evry-Grégy-sur-Yerres

<sup>2</sup> sauf Gretz

## D'AUTRES SOLUTIONS QUE LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE

### Réparer lorsque c'est possible :

Le SIETOM met à votre disposition un annuaire de la réparation listant les réparateurs identifiés sur son territoire ([www.sietom77.com](http://www.sietom77.com))

### Faire du neuf avec du vieux ou relooker vos meubles

### Donner à vos proches ou à des associations qui redistribueront aux familles démunies :

- Consulter le site internet de votre commune pour accéder à la liste des associations à caractère social
- Contacter les associations figurant sur l'annuaire du don du SIETOM ([www.sietom77.com](http://www.sietom77.com))
- Trouver la ressourcerie/recyclerie la plus proche de votre domicile (<http://www.ressourcerie.fr/>)

### Vendre d'occasion :

En ligne ou à l'occasion de brocante, vous pouvez mettre en vente à bas prix des objets qui ne servent plus.

### Bénéficier de la reprise de votre électroménager lors de l'achat d'un nouveau matériel :

- Vous faites l'achat de votre nouvel appareil dans un magasin ?  
Rapportez votre équipement hors d'usage au magasin lors de l'achat du neuf.  
Le distributeur a l'obligation de vous le reprendre.
- Vous vous faites livrer votre nouvel équipement à domicile ?  
Lors de la commande d'un équipement neuf, pensez à mentionner la reprise de l'ancien lors de la livraison, cela vous évitera d'avoir un vieil appareil lourd à porter en déchetterie.

### Rapportez vos lampes en magasin :

Tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients : commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc. (Liste des magasins disponible sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org))

# DÉCHETS INTERDITS

## **A** miante (déchets d')

Matériaux de construction dans un bâtiment (flocage, calorifugeage, faux plafonds, couverture...).

Information auprès d'un professionnel qualifié ou d'une déchetterie professionnelle ([www.dechets-chantier.ffbatiment.fr](http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr))

+ Pour aller plus loin : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr)

## **B** outeilles de gaz et extincteurs

Reprise de l'ancien équipement lors d'un nouvel achat ou déchetterie professionnelle.



## **D** échets industriels, professionnels, commerciaux, artisanaux, déchets des établissements publics

Information auprès d'une déchetterie professionnelle ou auprès de la CCI de Seine-et-Marne (contact : Céline Meunier - Responsable du pôle et consultante QSE-DD 01 74 60 51 96 [celine.meunier@seineetmarne.cci.fr](mailto:celine.meunier@seineetmarne.cci.fr) - [www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr))

## **M** édicaments

Dépôt de vos médicaments périmés ou inutilisés en pharmacie



## **O** rdures ménagères

Collecte en porte-à-porte, une à deux fois par semaine.  
(Planning de collecte sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com))



## **P** ièces automobiles

Information auprès de votre garagiste / casse



### Quelques rappels réglementaires :

- Les dépôts de déchets devant la déchetterie sont considérés comme des dépôts sauvages et sont passibles d'une amende de 150 € à 450 €  
(Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets).
- Tout manquement aux consignes du règlement des déchetteries pourra entraîner une interdiction d'accès au site.
- De manière générale, toute infraction au règlement ou à la réglementation en vigueur pourra faire l'objet d'une plainte déposée contre les contrevenants.  
(Article 9 du règlement intérieur des déchetteries)

# Le réseau déchetteries et ses horaires d'ouverture

| Horaires     | De mai à septembre : 9h - 11h45 et 13h30 - 19h<br>D'octobre à avril : 9h - 11h45 et 14h - 18h |        |          |        | De mai à septembre : 10h - 19h<br>D'octobre à avril : 10h - 18h |        | Toute l'année :<br>9h - 13h |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|--------|-----------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------|
| Déchetteries | LUNDI                                                                                         | MARDI  | MERCREDI | JEUDI  | VENDREDI                                                        | SAMEDI | DIMANCHE                    |
| Gretz        | Ouvert                                                                                        | Ouvert | Fermé    | Fermé  | Ouvert                                                          | Ouvert | Ouvert                      |
| Ozoir        | Fermé                                                                                         | Fermé  | Ouvert   | Ouvert | Ouvert                                                          | Ouvert | Ouvert                      |
| Roissy       | Ouvert                                                                                        | Ouvert | Fermé    | Fermé  | Ouvert                                                          | Ouvert | Ouvert                      |
| Fontenay     | Fermé                                                                                         | Fermé  | Ouvert   | Ouvert | Ouvert                                                          | Ouvert | Ouvert                      |
| Evry-Grégy   | Fermé                                                                                         | Fermé  | Ouvert   | Ouvert | Ouvert                                                          | Ouvert | Ouvert                      |

L'accueil des déchetteries ferme cinq minutes avant l'horaire indiqué.  
Fermeture les jours fériés.